

DECLARATION D'ABIDJAN POUR L'INDUSTRIALISATION PHARMACEUTIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST EN POLES D'EXCELLENCE

A l'occasion de SympoINDUS 2019, symposium pour l'industrialisation et la production pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest en marge de la 2nde édition de AFRICA SANTE Expo

07 au 09 février 2019 à Abidjan

Engageons concrètement et résolument nos Etats dans l'intégration africaine pour la réussite de l'accès de nos populations à des soins et à des médicaments de qualité, sûrs et à coût abordable.

PREAMBULE :

- RECONNAISSANT que l'accès universel à des médicaments de qualité est un droit fondamental, pour améliorer la santé des populations conformément aux engagements consignés dans les Objectifs de Développement Durable, auxquels nous avons tous souscrits en septembre 2015 ;
- CONSCIENTS des enjeux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest, du Plan de fabrication pharmaceutique pour l'Afrique, du Plan Pharmaceutique Régional de la CEDEAO, du Programme Africain d'Harmonisation de la Réglementation en matière de médicaments, de la mise en place de l'Autorité Africaine du médicament par l'Union Africaine, et du cadre régional de la feuille de route sur les Bonnes Pratiques de Fabrication pour les industries pharmaceutiques de la CEDEAO ;
- CONSIDERANT l'engagement des Etats membres, dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest, de promouvoir la coopération et l'intégration par l'adoption de politiques communes, notamment dans le secteur industriel ;
- TENANT COMPTE de l'existence de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) qui vise à renforcer les échanges commerciaux entre les Etats africains, dont l'espace CEDEAO ;
- PREOCCUPES par l'harmonisation des politiques communes, la réglementation pharmaceutique, les politiques économiques, financières et pharmaceutiques communes, le renforcement du contrôle de la qualité des laboratoires, l'insuffisance des capacités industrielles, la faible compétitivité des industries existantes, les coûts élevés des facteurs de production, la circulation des Médicaments de Qualité Inférieures et Falsifiés (MQIF) en grand nombre entre nos frontières et à l'intérieur de nos Etats, l'inaccessibilité d'une partie de nos populations aux médicaments essentiels notamment;
- REAFFIRMANT les efforts et les engagements pris par l'ensemble des Gouvernements Africains en faveur de la lutte contre le fléau des médicaments et autres produits de santé de qualité inférieure ou falsifiés ;
- NOTANT avec préoccupation que l'Afrique supporte 25% de la charge mondiale de morbidité et ne produit que 3% des médicaments et que 80% des médicaments antirétroviraux sont tributaires des importations étrangères ;
- CONVAINCUS de la nécessité de prendre en compte les programmes industriels en cours dans certains Etats membres, au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO, ainsi que des expériences passées ;

- RAPPELANT qu'afin de rendre la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest efficace, il importe de lui adjoindre un plan d'actions cohérent et réaliste, et de veiller au développement des programmes de renforcement des capacités ;
- SOUCIEUX de promouvoir le développement harmonisé, d'organiser au mieux le secteur pharmaceutique de l'Afrique de l'Ouest pour le rendre moderne et compétitif, de disposer d'un mécanisme de financement approprié et adapté à l'industrie pharmaceutique régionale, d'améliorer l'accessibilité financière de nos populations aux médicaments les plus essentiels ;
- DESIREUX de contribuer activement à la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest et son Plan d'Action en vue de rendre l'industrie pharmaceutique de la région performante et conforme aux standards internationaux et d'en garantir l'accès aux marchés les plus exigeants, notamment par un soutien fort à l'industrialisation pharmaceutique ;
- CONSCIENTS des enjeux de santé publique à relever pour la mise en œuvre des Couvertures Sanitaires Universelles (CSU), notamment pour la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels de qualité, abordables sûrs et efficaces ;
- PERSUADES que la fabrication, la distribution et la vente des médicaments et autres produits de santé falsifiés constituent un crime et une atteinte à la santé publique et à l'ordre public ;
- CONVAINCUS de la nécessité de mutualiser nos efforts pour contribuer activement à l'industrialisation de l'Afrique, de façon spécifique, à l'industrialisation pharmaceutique ;
- CONSCIENTS du rôle du secteur privé comme facteur accélérateur dans l'atteinte de l'émergence ;
- CONSIDÉRANT que l'Afrique projette d'être le marché pharmaceutique avec le plus fort taux de croissance ;
- ENDOSSANT l'appel lancé ce 07 février 2019 par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), faisant de la collaboration régionale entre les 15 agences de réglementation et de régulation du secteur pharmaceutique en Afrique de l'Ouest une priorité pour renforcer la disponibilité des médicaments de qualité ;

LES CINQ ACTIONS CONCRETES DE LA DECLARATION D'ABIDJAN A METTRE EN ŒUVRE

La Déclaration d'Abidjan pour l'industrialisation pharmaceutique de la zone CEDEAO en pôles d'excellence, porte sur des engagements concrets pour transformer les menaces en opportunités. En effet, l'émergence d'un secteur industriel pharmaceutique efficient dans tous ses composants (formation, fabrication, importation, distribution, dispensation, contrôle qualité...) en Afrique de l'Ouest, nécessiteront cinq (5) actions concrètes qu'il faudra impérativement mettre en œuvre. Ces actions concrétisées contribueront effectivement à la réussite des Couvertures Sanitaires Universelles (CSU), à l'emploi des jeunes et à l'amélioration de la croissance économique, donc à la santé publique. Il s'agit de :

- 1. La mise en place d'un Conseil Stratégique Régional doté d'un Secrétariat exécutif** qui sera chargé notamment,
 - (i) donner les impulsions politiques pratiques pour la mise en œuvre du plan régional d'industrialisation pharmaceutique.
 - (ii) réaliser une étude du marché pharmaceutique régional, dans un contexte de mise en place des Couvertures Sanitaires Universelles et de développement des médicaments essentiels génériques, pour avoir une vision réaliste du potentiel de marché, de l'environnement concurrentiel et de capacités de prise de parts de marché,

- (iii) conforter ses choix stratégiques par l'assistance d'une équipe-projet expérimentée et multidisciplinaire capable de couvrir l'ensemble des aspects du plan d'investissement et de développement,
 - (iv) faire le suivi et l'évaluation du plan d'investissement et de développement de l'industrie pharmaceutique,
 - (v) réunir la CEDEAO, la BAD, l'ONUDI, le WAPMA représentant les industriels pharmaceutiques de la CEDEAO, un représentant des investisseurs et deux représentants des partenaires au développement, pour définir les nouvelles stratégies d'industrialisation pharmaceutique efficaces.
- 2. La création d'une plateforme collaborative à vocation régionale** réunissant les industriels pharmaceutiques, les professionnels et les experts en réglementation, les universitaires, les investisseurs, les organes chargés de l'assurance maladie et les partenaires au développement, notamment, afin de :
- (i) renforcer la synergie et la complémentarité des financements ;
 - (ii) mettre à disposition un cadre de dialogue pour envisager des solutions techniques mieux coordonnées conduisant au renforcement effectif du système de production pharmaceutique dans toutes ses composantes.
- 3. Le développement d'une stratégie orientée vers :**
- (i) la création de pôles d'excellence dans la région ouest africaine tant dans le domaine de la formation des ressources humaines, des missions de régulation que dans celui de la production industrielle et de la distribution, conformément aux normes internationales de Bonnes Pratiques, dans un cadre d'intégration régionale, pouvant garantir la compétitivité des sites industriels et la pérennité des investissements,
 - (ii) la création d'entreprises pharmaceutiques régionales championnes, comprenant outre les industries de fabrication, les entreprises de la distribution et celles du contrôle de la qualité, qui contribueront de manière significative au PIB régional mais qui s'emploieront également à transformer les structures économiques, à créer des emplois et à améliorer la qualité de la croissance économique en mettant l'accent sur l'inclusion,
 - (iii) la promotion dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, de partenariats public-public, public-privé, privé-privé, facilités par les états, afin de mobiliser les énergies et les ressources nécessaires pour le développement de cette industrie dans la zone CEDEAO,
 - (iv) la promotion des nouvelles technologies notamment dans la recherche, le développement et la production impériative de principes actifs médicamenteux génériques et essentiels par le déploiement de la chimie dite « verte » ainsi que la production d'intrants pharmaceutiques stratégiques.
 - (v) le renforcement, le développement et la sécurisation de la pérennité financière des Centrales d'Achats Nationales des Etats membres, en vue de garantir la distribution de la production locale et la distribution efficace des produits de santé pour assurer leur disponibilité locale et régionale,
 - (vi) l'amélioration de la chaîne des valeurs dans la distribution des produits pharmaceutiques (Hub de distributeurs pharmaceutiques locaux) en optimisant le circuit par une réduction du nombre d'intermédiaires entre le producteur et le patient.
- 4. La mise en place d'un fonds régional d'investissement et d'un plan d'investissement et de développement industriel pharmaceutique pour des projets non concurrentiels dans les pays de la CEDEAO :**
- (i) doté d'un montant de 500 milliards de francs CFA durant les 5 prochaines années et réparti de la manière suivante : 300 milliards pour des investissements public-privés et 200 milliards de francs CFA de fond de garanti pour les entreprises pharmaceutiques,
 - (ii) agissant sous la direction de la CEDEAO et œuvrant en étroite collaboration avec des institutions multilatérales de financement du développement telles que l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, ce fonds régional accélérerait la mobilisation des ressources sur les marchés des capitaux locaux et

- intérieurs, la collecte des contributions des gouvernements africains et l'acheminement de l'aide publique au développement,
- (iii) garantissant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'investissement et de développement,
 - (iv) alimenté par des financements innovants tels que par exemple, la taxation carbone sur les produits importés ou la taxation sur les transactions financières et, en développant aussi une coopération sud-sud et nord-sud, pour réaliser les investissements essentiels afin de libérer le potentiel industriel.

5. La création d'un climat des affaires propice au développement industriel, notamment par :

- (i) par une meilleure Gouvernance,
- (ii) une régulation du secteur pharmaceutique plus performante basée sur l'autonomie et l'efficacité des Autorités Nationales de Réglementation Pharmaceutique, sur l'évaluation conjointe des demandes d'homologation, l'inspection conjointes des sites de production et sur un contrôle qualité notamment post commercial des produits de santé,
- (iii) des codes d'investissements plus adaptés et plus incitatifs à l'industrialisation pharmaceutique, voire par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires commerciales au niveau de la CEDEAO,
- (iv) des réformes appropriées qui attireront les investissements privés, de sorte que le secteur privé contribue à développer de nouveaux moteurs de croissance, par une prise en compte intelligente de l'économie dite traditionnelle, en préservant les cultures et traditions africaines qui forment le nexus économie, culture et écologie.

RECOMMANDATIONS

- Invitons les États membres de la CEDEAO, à mener les réformes appropriées pour améliorer les performances dans la régulation du secteur pharmaceutique afin d'attirer les investisseurs et contribuer à la santé publique.
- Recommandons la réalisation de l'étude du marché régional pharmaceutique devant permettre une vision réaliste du potentiel de marché, de l'environnement concurrentiel et de capacités de prise de parts de marché
- Recommandons l'harmonisation et le renforcement de la réglementation pharmaceutique régionale afin de créer l'Agence Ouest Africaine de Régulation pharmaceutique.
- Recommandons que la Déclaration d'Abidjan pour l'industrialisation pharmaceutique de l'espace économique ouest africain en pôles d'excellence, soit porté à l'attention de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour être prise en compte lors des prochaines sessions ministérielles.

FAIT A ABIDJAN LE 9 FEVRIER 2019